

PIERRE-ANDRÉ COMTE

Éditorial

Vive la France!

En sport comme en politique, il est de bon ton – plutôt de mauvais goût –, en Suisse romande, de se moquer des Français. Pas de la France, disent les démolisseurs, des Français. La «Grande Nation» serait mal habitée! En football, les supporters les plus chauvins (il y en a autant chez nous que chez nos voisins) n'ont qu'un slogan à la bouche: «Tout sauf la France!», ce qui est méchant, ou «Plumez ce coq!», ce qui est plus poétique. Des sociologues y verront une réaction au patriotisme exubérant des Français, qui est pourtant moins le fait des gens «normaux» que celui des commentateurs spécialistes en gonflette verbale. Classique.

Mal vue, la France? Non, les Français, ce qui n'est pas la même chose, répètent ceux qui ne les aiment pas à cause... de leurs plaques minéralogiques et de leur grande gueule. Chapitre clos.

Et puis, fin juillet, sont arrivés les Jeux olympiques de Paris. Ils s'annonçaient «problématiques» sur bien des plans pour les «experts» hexagonaux et les bouffeurs de «Frouzes» étrangers: grogne et fuite des Parisiens, Seine non baignable, transports aux prix exorbitants, rats dans la ville, touristes apeurés par les grèves et les menaces terroristes, circulation chaotique, etc. Et puis, voilà: au total, un succès planétaire jamais atteint, une ferveur populaire jamais égalée, une beauté des sites de compétition jamais approchée, une vasque jamais aussi bien imaginée. Des Jeux jamais tant réussis, avec en prime deux médailles jurassiennes qui nous laissent admiratifs d'Audrey Gogniat et de Steve Guerdat. Pour qui ne le savait pas encore, les Français savent tout faire. Mi-août, le monde et la Suisse romande leur tirent leur chapeau. Les anti-Français patentés s'ébaubissent devant leur savoir-faire, leur audace, leur génie, en un mot. Les voilà becs de gaz, forcés de s'extasier. Vive la France! Et vive le Jura!

Les orphelins

Nous avons parlé précédemment des réactions outrées de nos meilleurs ennemis du Jura-Sud après le larcin du Béliet, réactions que nous qualifierons de «panneaux rabiques». Cependant, pour mineur que soit l'épisode, il est révélateur d'autre chose, à savoir de la situation difficile dans laquelle se trouveront certains probernois après le départ de Moutier.

Tant que le chef-lieu prévôtois monopolisait le débat, ce clan pouvait invoquer un «péril annexionniste jurassien» pour capter des voix apeurées ou simplement opposées au changement de canton. Il pouvait aussi «voler au secours de ses amis de Moutier», se mêler au débat en prétendant défendre «l'unité» du Jura-Sud, principe étonnant chez ceux qui avaient torpillé celle du Jura entier.

Cependant, une fois Moutier partie, le reste du Jura-Sud est confronté à deux vérités. La première, c'est qu'il faudra faire sans Moutier, ce «fer de lance» revendicatif, qui profitait à toute la région et s'appuyait sur un «chantage au départ». La seconde, c'est que la frontière cantonale est maintenant fixée et qu'il faudrait une série de boulettes gigantesques pour la remettre en question. Et encore! Miser là-dessus relève de la rêverie.

Bienne à l'affût

Autrement dit, le Jura-Sud ne peut plus compter que sur lui-même et le «chantage au départ» n'est plus praticable. Soulignons qu'il n'a pas en face de lui un pouvoir hostile et combatif, comme jadis. Ce qui le menace le plus, c'est l'indifférence et la négligence, vu le faible poids démographique de la région. De plus, Bienne est à l'affût pour transformer cette dernière en banlieue, en réservoir de suffrages et de pépètes.

C'est la fin du «péril séparatiste», fantasme sur lequel un certain nombre

de personnages politiques ont fondé leur carrière. Fantasme renforcé par nos propres discours, il est vrai. Or, si la frontière n'est plus contestée, les ultras du camp bernois n'ont plus de raison d'être. Ils ne peuvent plus arguer non plus de leur «fidélité à Berne» pour draguer des suffrages dans l'ancien canton, ce dernier n'en ayant que faire.

Bref, privés de leur ennemi préféré, ils sont en quelque sorte orphelins. La seule et maigre chance de leur donner à nouveau un rôle, afin qu'ils aient encore leur photo dans les journaux ou leur binette à la télé (régionale), c'est un refus du Concordat le 22 septembre prochain. Mais le climat politique actuel leur laisse peu d'espoir. Ils l'avouent, du reste. Alors, le cactus Gigon? Personne n'y croit, même pas lui sans doute. Le poil à gratter se contentera d'irriter. Chacun se rend intéressant comme il peut.

Bâtie sur le sable

Revenons à notre Sud. La réaction au «larcin des panneaux», comique à force d'être enflée et, pour tout dire, franchement bouffonne, n'est pas due à la bêtise de ces comédiens. Pas du tout!

Elle traduit leur angoisse quant à leur avenir politique, une fois Moutier passée dans le canton du Jura. S'ils veulent en avoir un, ils seront obligés de défendre le Jura-Sud contre l'indifférence de l'ancien canton et contre les convoitises de Bienne, ville qu'ils ont encensée pour combattre la solidarité interjurassienne.

Or, s'ils ne peuvent plus hurler au loup séparatiste, si ce qui a fondé discours et carrière part en fumée, si leur allégeance à Berne n'intéresse plus Berne, quelles raisons pourront-ils donner au citoyen de voter pour eux ou à l'État de les favoriser?

Sous les pieds des orphelins, l'herbe est coupée, le tapis se retire, le sol se dérobe. Sur les bretelles de Maxime Ochsenbein, edelweiss et gentianes se fanent.

Ces gens nous pardonneront-ils un jour de les avoir privés de la pseudo-menace sur laquelle ils avaient bâti leur carrière, cette «menace» qui se transforme en sable sous leurs yeux, matériau architecturalement déconstruit dans l'Évangile déjà?

Le vieux Corneille disait:

– À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Pour nos amis, comment trouver la gloire s'il n'y a plus de péril?

Alain Charpillot

Prochaine édition du *Jura Libre*:
vendredi 6 septembre 2024

Sommaire



Fête nationale de l'Acadie [Page 2](#)

Au bonheur des mots [Page 3](#)

Trésor de notre parler raurque [Page 4](#)

Autodétermination [Page 5](#)

L'invité du *Jura Libre* [Page 6](#)

L'invité - suite [Page 7](#)

En toute modestie [Page 8](#)

LE JURA LIBRE

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Pierre-André Comte

Éditeur: Société coopérative
Le Jura Libre
Case postale 1026
2740 Moutier
Tél. 032 493 49 44

Nombre de parutions annuelles: 24

Produit garanti sans simagrées inclusives

Histoire des Acadiens, peuple frère

Notre histoire est celle de la première colonie européenne en Amérique du Nord, fondée en 1604 avec l'installation d'un campement sur l'île Sainte-Croix à la frontière de ce que sont aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et les États-Unis. À partir de cette date, l'histoire de l'Acadie peut-être résumée en cinq grandes périodes. (Voici les trois premières, NDLR.):

L'établissement (1604 à 1755)

Pendant cette période, les Acadiens se sont établis sur le territoire que nous connaissons principalement aujourd'hui comme étant les provinces de la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Éventuellement aussi à l'île Saint-Jean (aujourd'hui la province de l'Île-du-Prince-Édouard). Ils vivaient principalement d'agriculture et les collaborations avec le peuple mi'kmaq ont été documentées. C'était une période relativement prospère pour l'économie acadienne.

C'est aussi pendant cette période que les guerres territoriales entre la Grande-Bretagne et la France ont eu lieu. L'Acadie a «changé de mains» 7 fois, de la France à la Grande-Bretagne et vice versa jusqu'au traité d'Utrecht en 1713. Ainsi, l'Acadie devenait officiellement britannique.

Le Grand Dérangement (1755-1763)

En 1749, l'administration britannique demande aux Acadiens de prêter serment d'allégeance. Les Acadiens voulaient demeurer neutres; ils ne voulaient pas prendre les armes contre les Britanniques, ni contre leurs amis mi'kmaq, ni contre leurs compatriotes acadiens ou français. Tout ce qu'ils demandaient, c'était leur droit de continuer à vivre en société, à parler français et à pratiquer leur religion catholique.

À l'été 1755, l'administration britannique prépare un plan pour déporter les Acadiens du territoire, qu'elle mettra en œuvre tout au long de la Guerre de Sept Ans, jusqu'en 1763.

Les Acadiens ont principalement été déportés dans les colonies britanniques, le long de la côte Est américaine, où ils arrivaient sans avoir été annoncés et où on les accueillait avec hostilité, et en plus petit nombre envoyés en France et en Angleterre, où ils furent emprisonnés.

Quelques Acadiens ont réussi à échapper à la déportation, notamment grâce à l'aide reçue des autochtones, et ont regagné des territoires français, notamment la Nouvelle-France et le Nouveau-Brunswick actuel.

Pendant cette déportation, le «Grand Dérangement», on estime que des 18000 habitants de l'Acadie à l'époque, plus de 12000 sont déportés et, parmi ceux-ci, 8000 seraient morts avant d'arriver à destination à cause des épidémies, du froid, de la malnutrition ou des naufrages. Aujourd'hui, ce serait probablement considéré comme un nettoyage ethnique.

L'Odyssée acadienne (1763 à 1800, environ) ou l'Enracinement dans le silence (1763 à 1867)

Au retour de la paix en 1763 (traité de Paris), les Acadiens se retrouvent éparpillés des deux côtés de l'océan Atlantique, on assiste à un siècle de migration et de réorganisation sociale. Cette migration massive for-

mera la diaspora acadienne que l'on connaît aujourd'hui.

Certains ont réussi à s'établir dans les États de la Nouvelle-Angleterre, comme je le disais plus tôt. Plusieurs se sont réfugiés au Québec, ils seront le noyau de nouvelles paroisses, notamment en Gaspésie, dans la région de Nicolet-Bécancour, non loin de Trois-Rivières, dans la région de la Nouvelle-Acadie, au nord-est de Montréal, ainsi que dans La Vallée du Richelieu. Les Acadiens rapatriés en France aboutiront à Belle-Île-en-Mer, dans le Poitou ou dans la ville de Nantes. C'est aussi ce qui explique que nous retrouvons bon nombre d'Acadiens, les Cadiens, ou Cajuns, en Louisiane.

Qu'importe où ils se trouvaient, les Acadiens se sont alors fondus dans leur environnement. Les gouvernements, entre autres, ont tenté par plusieurs mesures et avec grande force de les assimiler.

Pour les Acadiens qui désiraient rester dans ce que nous appelons aujourd'hui les «provinces atlantiques», l'établissement fut difficile. Les terres propices à l'établissement avaient été prises par les Britanniques et on a poussé les Acadiens à s'établir dans des endroits peu hospitaliers. On empêchait les rassemblements; les Acadiens ne pouvaient pas fonder de villages comportant plus de 10 familles.

Les Acadiens ne pouvaient vendre le fruit de leur labeur qu'aux Britanniques et devaient tout leur acheter pour vivre. Ils se retrouvaient donc

très souvent en situation de précarité économique, alors que les Britanniques s'enrichissaient grassement. On contrôlait tout.

Cette période a eu d'énormes conséquences sur l'identité acadienne contemporaine. Elle éclate la population acadienne sur une multitude de territoires et sous plusieurs administrations différentes. Elle forme la base de ce qu'on nomme «l'Acadie de la diaspora» et «l'Acadie généalogique» et établit une certaine concentration de la population acadienne dans l'Est canadien, dans les régions excentrées, éloignées des capitales où se trouvaient les administrateurs britanniques. Ce sera au Nord surtout (Nouveau-Brunswick actuel) que le gros des forces acadiennes se trouvera réuni, loin des centres anglais. Mais des groupes importants iront s'établir dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse.

Les Acadiens ont discrètement reconstruit leur société au cours de cette période, se sont transformés d'agriculteurs en pêcheurs, ont fondé des paroisses pour ensuite construire des églises et éventuellement des écoles et des collèges. Ils ont multiplié leur population, ont acquis certains droits politiques. Les Acadiens demeurent toutefois très pauvres au cours de cette période.

Martin Thériège
Président de la SNA

La renaissance acadienne dans le prochain numéro



Année après année, les commémorations du 15 Août, à Caraquet, façonnent la Fête nationale de l'Acadie

Moscou et la menace sur la francophonie en Afrique

Nous sommes attachés à la francophonie. À l'idée qu'elle incarne. À ses réalisations.

L'Afrique est un des plus grands réservoirs d'humains parlant notre langue, écrivant aussi en français. Parfois admirablement.

Cette situation découle d'un fait historique: le colonialisme. Une histoire d'une extrême brutalité, mais aux conséquences irréversibles sur le plan linguistique. Un peu partout dans le monde, la colonisation a imposé des langues d'Europe. Français et anglais en Amérique du Nord et dans les Caraïbes. Espagnol en Amérique centrale et en Amérique du Sud, où le portugais a aussi pris sa part.

En Afrique, le français est devenu dans bien des États soit carrément langue officielle, du moins langue d'usage, à côté des parlers autochtones.

Alors, cette question: y a-t-il un rapport entre les forces armées étrangères présentes en Afrique et la défense du français? Autrement dit: est-ce parce que l'influence militaire de la France est battue en brèche en ce moment dans certains États que l'avenir de notre langue y est compromis?

Nous n'avons pas la réponse mais restons sur nos gardes. Une partie de l'opinion a dénoncé assez longtemps la « Françafrique », cette forme insidieuse de néocolonialisme, pour qu'on n'aille pas chercher la défense du français en Afrique dans la seule présence des Français.

Mais les faits actuels sont troublants. Trois pays ayant subi en peu de temps des coups d'État militaires et établi des régimes autoritaires, le Niger, le Mali et le Burkina Faso, ont créé en juillet une Confédération des États du Sahel, très hostile à la France, à l'Union européenne et aux États-Unis. Ces pays avaient précédemment forcé les troupes françaises à quitter leur territoire. La France est d'ailleurs en plein réexamen de sa présence militaire en Afrique.

Pendant ce temps-là, des mercenaires russes se manifestent de plus en plus dans ces pays, à la fois sur le plan militaire et dans l'exploitation des richesses locales. C'étaient

naguère les hommes d'Evgueni Prigojine, l'activiste malencontreusement tombé avec son avion le 23 août 2023. Ces anciens « Wagner » ont été récupérés par l'État russe sous l'appellation d'« Africa Corps » (nom qui exhale un parfum d'époque nazie) et la Russie de Poutine ne cesse de faire les yeux doux à divers chefs africains, qu'elle cajole à Moscou.

Répétons donc cette interrogation: la nature plus ou moins militaire de certains régimes ainsi que leurs alliances n'ont-elles pas un rapport direct avec la vitalité du français en Afrique? Mais on ne verra décidément pas en Poutine le défenseur de notre chère langue sur ce continent cousin.

Haddock

Le français en danger?

L'évolution militaro-politique dans le Sahel est évidemment une préoccupation centrale et essentielle de la Francophonie institutionnelle, si facilement et bêtement brocardée. Haddock a raison de s'inquiéter de la place du français dans ces pays rongés par la corruption et une lutte de clans dont la France, soixante ans après leur accession à l'indépendance, n'est pas responsable. Les populations d'Afrique de l'Ouest ne sont pas prêtes à abandonner le français, et croire à une mainmise durable des mercenaires russes sur son destin me paraît discutable. Ces mercenaires sont déjà rejetés en certains endroits en raison de leurs exactions. Aujourd'hui, si les rapports de la France avec les pays cités sont désastreux au niveau gouvernemental, ils ne le sont pas au niveau parlementaire. Les instances dirigeantes de l'Assemblée parlementaire de la francophonie entretiennent des relations apaisées et constructives avec les représentants des législatifs régionaux. Il n'y a pas de haine de la France dans leurs réflexions respectives, et cela d'autant moins que, souvent, leurs chefs de file sont diplômés d'universités françaises, qu'ils ont dans l'Hexagone des attaches parentales et des relations professionnelles. Le danger qui pèse sur la langue française en Afrique existe, c'est indéniable, mais elle est encore assez forte pour repousser les assauts dirigés contre elle.

PAC

Au bonheur des mots

... et des brèves de comptoir¹ de l'Histoire

Victor Hugo, homme aux « mille » maîtresses, assis à côté d'une jeune femme ravissante, lui faisait une cour empressée. La dame, voulant couper court, risqua ces mots: « *Mais, maître, mon cœur est pris.* » « *Mais, madame, je ne visais pas si haut.* »

Une jeune femme se plaignait auprès d'Antoine de **Rivarol** (1753-1801) des propos de son amant: « *Nous avons eu des mots l'autre soir, et j'ose à peine les répéter: il m'a traitée de catin.* » Et Rivarol de lui rétorquer: « *Que voulez-vous, ma chère, les gens sont si grossiers aujourd'hui qu'ils appellent toutes choses par leur nom!* »



Arletty, née en 1898, était déjà une légende de son vivant, sa vie privée tumultueuse défrayait souvent la chronique. Disparue en 1992, la mythique comédienne Léonie Marie Julia Bathiat, de son vrai nom, est restée célèbre comme comédienne pour avoir tourné dans

des films marquants du cinéma français sous la direction du réalisateur Marcel Carné (1906-1996): *Les Enfants du paradis*, *Les Visiteurs du soir* et *Hôtel du Nord*. Personne n'a oublié la réplique culte dans ce dernier film face à Louis Jovet, son protecteur à l'écran, qui lui disait: « *Je m'asphyxie, tu comprends, je m'asphyxie et j'ai besoin de changer d'atmosphère. Et ici, l'atmosphère, c'est toi!* » « *Atmosphère! Atmosphère! Est-ce que j'ai une gueule d'atmosphère?* »

Arrêtée à la Libération et internée à Fresnes pour avoir eu une liaison avec un officier allemand, Hans Jürgen Soehring, Arletty répondit ainsi à une détenue qui lui demandait des nouvelles de sa santé: « *Je ne suis pas très résistante!* » Auparavant, elle avait été beaucoup plus directe et plus explicite sur ses amours pendant la guerre: « *Mon cœur est français mais mon c... est international!* »

Sully (1559-1641, ministre des Finances) se présenta un matin à la porte du cabinet du roi **Henri IV** pour leur séance de travail. Le souverain le fit prévenir qu'il avait une forte fièvre et le pria de revenir dans l'après-midi. Soupçonneux, le ministre préféra attendre dans l'antichambre et vit alors passer, quelque temps plus tard, une jeune femme habillée en vert qui s'éclipsait de la chambre du roi. À son tour, celui-ci en sortit et, apercevant son ministre, lui annonça que sa fièvre venait de passer. Pas dupe, Sully ironisa: « *En effet, Sire, je viens juste de la voir descendre l'escalier habillée en vert.* »

Cette histoire nous rappelle celle de **Félix Faure** (1841-1899), alors président de la République. Selon la rumeur, il décéda dans les bras de sa maîtresse. Le parfum de scandale qui entoura cette mort est resté très insistant jusqu'à nos jours. « *Le président a-t-il encore sa connaissance?* » demanda le prêtre appelé de toute urgence auprès du président mourant. « *Non, elle est partie par la porte de derrière,* » répondit le planton de l'Élysée qui l'accueillait. Les chansonniers s'en donnèrent à cœur joie: « *Il voulait être César, il est mort Pompée.* » Rarement le trépas d'un chef d'État suscita autant de commentaires ironiques.

En déplacement dans son royaume, **Henri IV** fit halte pour dîner dans un village. Les notables locaux installèrent face à lui un certain **Gaillard** dont les bons mots faisaient s'esclaffer tous les villageois. Le roi de France testa immédiatement son esprit: « *Peux-tu me dire, l'ami, la différence entre gaillard et paillard?* » L'homme lui répondit: « *Sire, il n'y a que la table entre eux!* »

Le **général de Gaulle**, opéré de la prostate en 1964 alors qu'il était à l'Élysée, avait suscité des effets de presse et des commentaires publics qui lui inspirèrent cette réplique: « *Avant, les Français me regardaient comme si j'étais la France, maintenant ils savent que je suis un continent.* »

André Montavon

¹ Citations authentiques recueillies dans la vie de tous les jours, surtout dans les bars et les bistrots.

TRÉSORS DE NOTRE PARLER RAURAQUE

La trousse

« La perfection n'est pas de ce monde », disait notre officier inspecteur lorsqu'il regardait le canon de nos flingots, lors des fameuses « inspections », dont le fin mot était la « dissolution ». À ne pas confondre avec la dissolution des mœurs. Encore que: le chiffre d'affaires des bistrotts avoisinants s'en trouvait boosté, comme il se doit.

Pourtant, l'être humain aime la perfection d'un amour rarement comblé. À table, en particulier, les éloges distribués à la cuisinière sont soupçonnés de galanterie, ce qui est un délit inexpiable de nos jours. S'ils s'adressent au cuisinier, on ne sait jamais s'ils sont de pure forme, n'empêchant pas les chuchotements en coulisses: trop salé, trop cuit, pas assez chaud, pourquoi de la grenadine sur le brocoli?

Les boissons connaissent le même sort. On les voudrait pures, cristallines, translucides, chatoyantes, car

on boit aussi d'abord avec les yeux. Les liquides boueux, les vinasses troubles, les infusions vaseuses, voilà qui indispose d'emblée.

Dans bon nombre d'entre elles, on trouvait ce que nous appelions de la **trousse**, que l'Académie appelle de la lie ou du marc dans le cas du café. Bref, des dépôts indus.

Le marc de café était récupéré par des voyantes, généralement tziganes, réelles ou déguisées, qui feignaient d'y lire l'avenir de leurs clients crédules. Quant au rapport qualité/prix de l'opération, on le devine.

Pour nous, la **trousse** était considérée comme répugnante, imbuvable. Du reste, dans les maisons chics, on décantait les vieux vins dans des carafes, pour ne pas avoir de lie dans son verre. Ce n'est qu'à ce prix que le breuvage pouvait arracher un commentaire comme celui de mon grand-père:

– **On dirait le petit Jésus qui vous descend dans la gorge en culottes de velours.**

Paroles définitives, bien que teintées d'impiété, ce que l'euphorie du moment rendait pardonnable.

Pour éviter les dépôts dans les vins jeunes, il est usuel de les filtrer. En Bourgogne, on pratique le *collage au blanc d'œuf* pour les rouges, la *trousse* ainsi enlevée servant à la cuisson du coq au vin. La *trousse* en est ainsi transcendée.

Nos amis neuchâtelois, toujours inventifs, vendent parfois du blanc «non filtré», donc trouble de ce fait. Ma grand-mère, quand elle en vit pour la première fois, pensa que c'était par fainéantise que les Neu-Neu n'avaient pas purifié leur pinard. Elle s'écria:

– **Plutôt que de me faire boire ce truc trouble, servez-moi une petite absinthe!**

Ah, la logique des grands-mères!

François Berberat

www.maj.ch

Méditations saisonnières

31 juillet. Le matin est ensoleillé. Dès midi, le ciel se couvre. À l'heure de l'apéro, il se déchaîne. C'est la tempête, les coups de foudre (pas les bons), le tonnerre de Dieu. Face aux éléments déchaînés, même le Grand Chasseral paraît petit. C'est le moment de m'envoyer une petite Suze, apéritif à base de gentiane propice à la méditation, surtout quand il pleut des seilles.

1^{er} août. Fête dite «nationale». La commune de Delémont y a renoncé. Moi aussi, même si ce n'est pas pour les mêmes raisons. Car je me repasse en mémoire le dialogue que j'ai eu ce matin avec une Mammeli pur sanglier, qui me poursuit d'une hargne courtelarynesque et anticoncordataire.

Pour la «kikser», je lui ai fait, avec un sourire où le jésuitisme se marie avec le sectarisme calviniste le plus chafouin, une déclaration dont je savoure la perversité triomphale. Je lui ai glissé à l'oreille, afin d'être bien entendue, l'argumentaire suivant.

Étant donné que:

- le pique-nique de Mont-Girod sera transformé en jass au cochon;
- Audrey Gogniat a gagné une médaille de bronze au tir;
- Joe Biden a retiré sa candidature aux Jeux olympiques;
- Viola Amherd ne démissionnera pas, par crainte de briser son flirt avec Pierre-Alain Fridez;
- les panneaux municipaux seront remis à l'endroit grâce au Groupe Bélier;
- le prix de l'or a atteint des sommets,

je vais voter OUI au Concordat.

La Mammeli me toise, avec un brin d'effroi dans le regard. Elle me dit, chevrotante:

– **Mais ça n'a rien à voir!**

Je lui rétorque, avec cette grâce souveraine qui n'est pas le moindre de mes charmes:

– **Et les prétextes de vos copains pour voter NON, ça a quelque chose à voir?**

Elle est repartie, pensive. Il n'est pas impossible qu'elle n'aille pas voter.

Laure Constant

30 AOÛT 1964

Il y a 60 ans la manifestation des Rangiers Appel à se retrouver en souvenir de cet événement

Le vendredi 30 août prochain, les amis du Jura sont appelés à se retrouver pour célébrer le 60^e anniversaire de ce que les historiens ont appelé «l'Affaire des Rangiers». Ce rendez-vous du souvenir est prévu dès 18h00 sur la petite place située de l'autre côté de la route où était érigée la Sentinelle des Rangiers, appelée le Fritz.

Des témoins rappelleront les faits de cette journée historique et ses répercussions dans l'histoire contemporaine. Pour la première fois dans la vie de la Confédération, un conseiller fédéral, en l'occurrence Paul Chaudet, a été empêché de parler. Les manifestants jurassiens ont été traînés dans la boue par la quasi-totalité de la presse du pays et voués aux gémonies par le monde politique helvétique, pour qui la prison était la seule issue possible pour remettre à l'ordre les dirigeants autonomistes.

La manifestation des Rangiers a certes secoué le Palais fédéral et les bonnes consciences du pays. Mais pas dans le sens souhaité par les «bien-pensants». Car dix ans plus tard, le vote d'autodé-

termination était organisé avec à la clé la liberté et l'indépendance du Jura.

C'est un Jurassien séparatiste convaincu, Pierre Laurent, qui a lancé l'idée de commémorer la Mobilisation de 1939 et dans la foulée le 50^e anniversaire de la Mob de 1914. Ce projet a été accaparé par les colonels qui ont manœuvré pour se retrouver majoritaires au comité d'organisation et pour inviter Paul Chaudet, alors chef du Département militaire fédéral, qui projetait une place d'armes dans les Franches-Montagnes, et Virgile Moine, membre du Gouvernement bernois et adversaire acharné des autonomistes jurassiens.

La présence de ces deux personnalités a été considérée comme une provocation par le *Rassemblement jurassien* qui a demandé à ses membres d'aller exprimer leur opposition à ces deux «invités».

Dimanche matin, quelque 7000 sympathisants se retrouvent aux abords de la Sentinelle des Rangiers. La cérémonie se déroule dans le calme. Une minute de silence a précédé la pose d'une couronne devant le Fritz par un responsable du Bélier. Sitôt cet hom-

mage rendu, une forêt de drapeaux jurassiens et de pancartes sont brandis par les autonomistes qui entonnent *La Rauracienne* suivie des *Petignats*.

Le *Rassemblement jurassien* et le Bélier deviennent alors maîtres de la situation. Ils envahissent la «place de fête» supposée être réservée aux seuls possesseurs d'un livret militaire.

Le service d'ordre complètement débordé, laisse toute liberté d'action aux manifestants jurassiens qui occupent le terrain en scandant des slogans hostiles aux officiels qui sont sifflés et hués.

Sans avoir pu prononcer leur discours, Paul Chaudet et Virgile Moine n'ont d'autre ressource que de battre en retraite et de se sauver à l'intérieur de l'hôtel de La Caquerelle. Avant de quitter les lieux par une porte dérobée entourés de leurs gardes du corps.

Ainsi, les Jurassiens sans user de la force et de la violence, mais avec détermination dans leur attitude, ont fait connaître leur lutte à la Suisse entière.

Jean-Pierre Molliet

Manifestation du 30 août 1964, voir photo page 7

Autodétermination et Question jurassienne (III)

L'autodétermination des collectivités territoriales en droit suisse

Appréciations sur la portée de l'article 53 Cst. Suite

L'article 53 étant une norme ouverte, à l'instar des dispositions qui garantissent certains droits constitutionnels, il est clair que les conditions d'exercice de l'autodétermination doivent être réglées au niveau constitutionnel ou législatif par les cantons concernés.

Dans la mesure où le droit à l'autodétermination est reconnu, celui-ci peut être invoqué auprès des organes de l'État par ceux qui en sont les titulaires, en particulier par les communes intéressées.

On ne saurait cependant nier que le droit à l'autodétermination entre dans une certaine mesure en conflit avec l'article 53 al. 1 Cst. En vertu de cette norme, les cantons disposent d'un intérêt protégé à la stabilité de leur territoire qui peut s'opposer à une prétention séparatiste. Pour être légitime, une demande tendant à l'adoption d'une base légale permettant l'exercice concret d'un droit à l'autodétermination ne saurait donc être émise à la légère. Elle doit reposer sur des motifs importants, historiquement et culturellement fondés.

Quid dans le canton de Berne ?

Le canton de Berne pourrait être contraint d'adopter une réglementation permettant à tout ou partie du Jura-Sud de décider de son sort futur. S'ajoutant au droit à l'autodétermination qui, selon nous, découle de l'article 53 Cst., certains éléments de base de l'ordre juridique bernois incluent l'hypothèse de l'autodétermination, ce qui laisse penser que la voie n'est pas fermée.

L'article 61 de la Constitution bernoise prévoit ainsi que les modifications du territoire cantonal sont obligatoirement soumises au vote populaire. Les auteurs du *Manuel de droit constitutionnel bernois* (p. 408) écrivent que cette disposition prévoit une procédure qui «s'appliquera» (on est en 1995) au transfert de Vellerat au canton du Jura; ils font aussi allusion au transfert d'un district entier du Jura-Sud. En

rapprochant cette disposition de l'article 5 Cst. be. qui, comme on l'a vu, reconnaît une identité au Jura-Sud, on a là l'embryon d'un droit à l'autodétermination. Combinées à l'article 53 Cst. féd., ces dispositions constitutionnelles devraient obligatoirement conduire le canton de Berne à se doter d'un appareil législatif propre à permettre l'exercice concret du droit à l'autodétermination des collectivités territoriales intéressées, contrairement à ce que les dirigeants bernois affirment aujourd'hui, sans doute pour rassurer la population avant le vote sur le Concordat qui aura lieu en septembre prochain.

Perspectives

Pour les communes du Jura restées bernoises et pour le Jura-Sud en tant que tel, seules des perspectives à long terme peuvent être esquissées. On ne saurait en effet revenir dans un proche avenir sur les décisions populaires qui ont mis fin en 2013 à l'idée de créer un nouveau canton du Jura ni sur la série des votes communalistes qui ont suivi.

Le scénario d'un transfert de l'ensemble du Jura-Sud dans la République et Canton du Jura est donc, aujourd'hui, tout simplement une vue de l'esprit.

Quant à l'exercice du droit à l'autodétermination de certaines communes du Jura-Sud, cette hypothèse est peu plausible à moyen terme. Je réserve le cas de la commune de Belprahon qui, comme on le sait, a refusé de très peu

de rejoindre le canton du Jura, alors que le sort de sa grande voisine de Moutier n'était pas encore scellé.

Autres possibilités toutes théoriques: celle d'un Jura-Sud demandant un jour de se séparer de Berne pour former un 24^e canton suisse; celle qui verrait le canton de Berne se diviser en deux demi-cantons, l'un francophone, l'autre germanophone; ou encore celle du Jura en faisant de même avec la création d'un demi-canton du Jura-Nord et un autre du Jura-Sud; toutes hypothèses qui tomberaient dans le champ d'application de l'article 53 al. 2 Cst.

L'idée (moins théorique) de créer un nouveau canton de l'Arc jurassien fusionnant les territoires des cantons de Neuchâtel et du Jura, en y intégrant le Jura-Sud, pourrait revenir sur le tapis. Sa réalisation supposerait des votes d'autodétermination dans les trois régions concernées. Sur le plan procédural, la particularité de ce scénario réside dans l'application combinée des alinéas 2 et 3 de l'article 53 Cst. Il reviendrait au final au peuple et aux cantons suisses de valider l'opération, puisque celle-ci aurait de toute façon pour conséquence de modifier le nombre de cantons.

En dehors du cadre tracé par l'article 53 Cst., j'aimerais surtout insister sur une perspective à moyen terme qui me semble réaliste – et qui constituerait aussi une forme d'autodétermination, même si elle n'implique pas l'accession du Jura-Sud à la souveraineté cantonale, ni à un «partage

de souveraineté» avec le Jura-Nord comme l'envisageait la Déclaration d'intention du 20 février 2012. Cette perspective est celle d'un statut d'autonomie renforcé du Jura-Sud, qui serait doté d'un système de gouvernance régionale ouvrant la voie à une collaboration étroite avec le canton du Jura dans les domaines qui sont communs au nord et au sud du Jura. Le statut du Jura-Sud et les relations entre les deux parties du Jura pourraient aussi faire l'objet d'une ou de plusieurs conventions intercantionales créant des institutions communes, chargées de réaliser des tâches d'intérêt régional, ainsi que l'autorise la Constitution fédérale, par exemple dans le domaine judiciaire, dans ceux de l'aménagement du territoire et des transports, de la promotion économique et touristique ou encore de la culture. Selon l'ampleur que pourrait prendre une telle coopération, on se rapprocherait du concept de «souveraineté partagée», dont les acteurs seraient, certes à des niveaux différents, le Jura-Sud autonome, le canton du Jura et le canton de Berne. La Confédération aurait certainement son mot à dire sur ce type inédit de coopération intercantonale qui est assimilable à un changement de statut des cantons concernés et pourrait donc faire l'objet d'un vote du peuple et des cantons suisses (art. 53 al. 2 Cst. féd.).

Jean Moritz

Ancien président de la Cour constitutionnelle

Conclusion et fin dans le prochain numéro



11 août 2024: Marché-Concours à Saignelégier. La puissance romaine alliée au service des «guerriers» franc-montagnards

L'invité du Jura Libre

Pierre-Alain Meier

Présentation de l'invité

Je suis né le 7.3.1952 à Delémont et j'ai passé toute mon enfance à Undervelier.

Mon père, Pierre, artisan, est né en 1919 et a toujours vécu à Undervelier. Ma mère Isabelle, née à Soulce, institutrice de formation, a rejoint mon père à Undervelier en avril 1951, et je les ai ralliés sagement 11 mois plus tard. Je suis l'aîné de 6 enfants (4 sœurs et 1 frère, nés entre 1952 et 1960). Nous sommes originaires de Gempen (SO), puis de Haute-Sorne (JU), lorsque cela a été rendu possible.

Parcours scolaire et professionnel

École primaire à Undervelier, puis à Bassecourt, maturité en 1971 à l'École cantonale à Porrentruy, Université de Neuchâtel, sciences et lettres, puis l'INSAS (Institut national supérieur des arts du spectacle) à Bruxelles entre 1976 et 1981.

J'ai fondé ma première société de production à Genève en 1986, puis ma deuxième société à Zurich un an plus tard. Il y en eut une troisième à Paris au cours des années 90. Depuis cette époque, j'ai produit une bonne quarantaine de films à travers le monde, dont une vingtaine ont été sélectionnés à Cannes, Berlin ou Venise.

Situation familiale

Avec Monika, mon épouse, née à Zurich, nous sommes parents de 3 enfants, adoptés en Éthiopie (Dawit et Noah) et en Inde (Chaya).

Nous sommes revenus vivre à Undervelier en 2008, après 30 ans d'éloignement du Jura. Notamment, en ce qui me concerne, pour y produire les films *Pas douce* de Jeanne Waltz, tourné à La Chaux-de-Fonds, et *Win Win*, tourné dans le Jura, le Jura-Sud et en Chine, début 2012.

Le Jura vu de près et de loin pendant ces 30 ans d'éloignement

Dans tous les endroits où j'ai vécu et travaillé, notamment en Afrique noire francophone et en Afrique du Nord (8 films), en Amérique du Sud (4 films), en Asie (7 films), et le reste

dans une dizaine de pays européens, j'ai toujours retrouvé des signes forts de mon identité jurassienne. Je suis de ce pays. Mais étrangement, le Jura fut plus aisé à aimer pour moi lorsque je vivais hors du Jura.

Vraisemblablement parce que j'idéalisais notre canton à l'aune des moments vécus entre 1968 et 1978. Il faut peut-être préciser qu'à l'époque j'étais plutôt partisan de l'État de combat de Roland Béguelin que de celui qui a été mis en place par les politiciens d'alors.

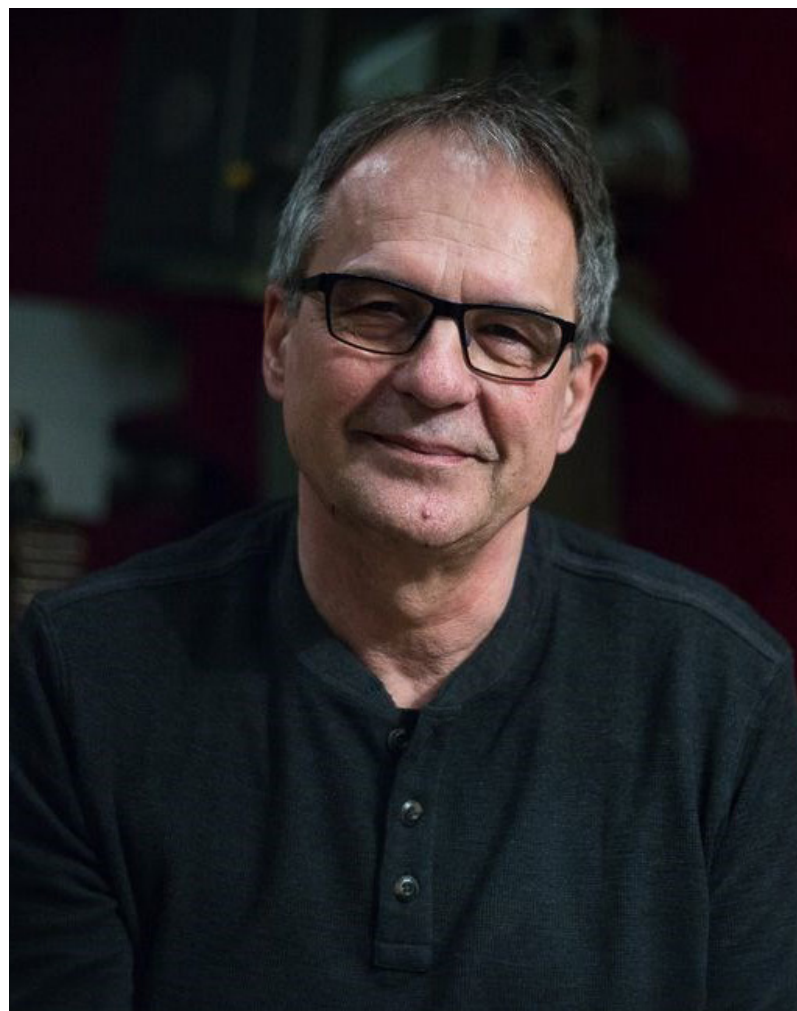
Le film

L'idée du film était de partir d'images d'archives disponibles sur Internet que tous les Jurassiens ont pu voir et revoir dans moult films et émissions de TV.

Ce désir de film partait aussi d'un sentiment de profonde injustice auquel j'ai été confronté à certains moments de ma vie: le manque de reconnaissance des vrais battants. Au Burkina Faso, j'ai croisé Thomas Sankara quelques semaines avant son assassinat, ainsi que Watamou Lamien, son numéro 2, qui fut à son tour assassiné, alors qu'il était en route pour visiter le tournage de *Yaaba*, mon premier film produit en Afrique; en 1995, dans la banlieue d'Alger, deux proches d'un ami cinéaste furent éliminés sauvagement par des islamistes; un écrivain proche de Fernando Solanas, avec qui j'étais en train de tourner *Mémoire d'un saccage*, fut assassiné en Argentine au début des années 2000. Solanas a raconté son histoire dans *La Dignité des pauvres*, son film suivant, que j'ai également coproduit. Tous ces hommes ont payé cher leur volonté de liberté, au contraire des trop nombreux apparatchiks qui savent rester à l'arrière-plan et réécrire en partie l'Histoire.

Dans le Jura, à l'issue de ma demi-année de recherches intensives, les deux impertinents qui ont pris de grands risques personnels sont et restent Roland Béguelin (sans oublier Roger Schaffter, son précieux compagnon de lutte) et Marcel Boillat, naturellement à des degrés divers.

Le synopsis du film est ainsi devenu: *Grâce à Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien, et à Marcel Boillat, créateur du Front de libération du Jura – deux solitaires dont l'intelligence et l'opiniâtreté ont fait plier le canton de Berne et la Confédération,*



qui ont longtemps vu d'un très mauvais œil le réveil séparatiste – le canton du Jura existe. Un peu par provocation, j'ai retenu une version en négatif comme titre du film, à savoir: **Sans Roland Béguelin et Marcel Boillat, pas de canton du Jura!**

Last but not least, le Jura allait célébrer cette année les 50 ans du célèbre vote du 23 juin 1974. Je comptais rappeler avec ce film quelques beaux et difficiles moments d'une époque à vrai dire un peu bénie des dieux.

La forme choisie

Pour l'essentiel, le film a été réalisé à partir d'images et de sons trouvés sur Internet. Il est entrecoupé de nombreux textes écrits (cartons) inspirés en partie du livre de Vincent Philippe (*Roland Béguelin - La Plume-Épée*).

Mon projet n'était pas de rechercher des archives très inédites, ni des points de vue d'aujourd'hui sur notre passé.

Les hésitations et les regrets

Je n'ai pas eu beaucoup d'hésitations. Je suis allé au bout d'un cheminement

intérieur, recherchant ce qui m'avait fait vibrer à l'époque. J'aurais souhaité retrouver plus de «moments» de Roger Schaffter. Et j'ai regretté la piètre qualité des archives vidéo du début des années 70 (notamment de la campagne du 23 juin).

Parmi quelques renoncements, j'ai choisi d'ignorer par exemple l'affaire des Caisses noires, ainsi que la saga de l'Assemblée interjurassienne entre 1994 et 2013. Roland Béguelin a salué le «rapport Widmer» en 1993, deux mois avant sa mort. Quelques mois plus tard, cette belle idée s'était évaporée. J'ai cependant gardé la seule belle conséquence de ce rapport au début du XXI^e siècle: la victoire de Moutier en 2021, qui conclut le film.

Les heureuses surprises

La longue interview RTS de Roland Béguelin avec notamment Jacques-Simon Eggly. Cette émission était étonnamment bien conservée alors que la plupart des autres émissions comparables de la même époque sont devenues invisibles.

Cette séquence est, parmi quelques rares autres, à l'origine de mon désir de ce film.

L'invité du Jura Libre (suite)

Les difficultés matérielles (accès aux documents, qualité des images, financement)

J'ai essayé aussi de tenir compte de la mauvaise qualité de certaines images qui pouvaient paradoxalement contribuer à créer une émotion particulière – je pense en particulier aux images de la 1^{re} ou 2^e Fête du peuple à Delémont filmées en Super 8, aux longues robes des dames qui remettent un bouquet à Daniel Charpillot –, ainsi qu'à certains commentaires de l'époque, notamment celui de SRF à propos du FLJ, quand tout le monde était encore dans l'expectative.

Quant au financement, j'ai choisi d'autoproduire le film. Je l'ai à vrai dire inventé au fur et à mesure de mes ressentis, dans un élan rapide et un peu vertigineux, sans contrainte extérieure.

Accueil des propriétaires de salles

L'accueil des propriétaires de salles a été très positif dans tout le canton du Jura. Tous ont joué le jeu d'une sortie collective à partir du 19 juin.

Les exploitants des salles du Jura-Sud ont en revanche choisi de ne pas s'associer aux commémorations du 23 juin. Une sortie du film à Tramelan et Tavannes sera peut-être envisagée cet automne, mais cela reste encore de la musique d'avenir.

Dans le reste de la Suisse romande, le film est déjà un peu sorti à Genève, Lausanne, Versoix, Vevey, Oron, Neuchâtel. Fin août, avec le concours

espéré de l'AJE, le film sera programmé partout où une demande du public se manifesterait. Des projections à Yverdon, Morges, Fribourg, Genève sont déjà prévues.

Accueil du public

L'accueil du public a été exceptionnel, car le bouche-à-oreille a fonctionné à merveille. 3700 Jurassiennes et Jurassiens ont déjà découvert le film et l'ont apprécié, et ce malgré une sortie en plein été, saison peu favorable pour les cinémas. Le film est toujours à l'affiche à Cinémont (9^e semaine) et, avec le distributeur, nous comptons sur une reprise en août dans quelques salles jurassiennes et romandes. Nous espérons atteindre 5000 entrées, sans parler des projections scolaires prévues cet automne.

Les leçons de l'expérience

Les critiques positives

D'abord, l'intervention de Michel Schaffter, le fils de Roger Schaffter, le 20 juin à Cinémont, puis son courrier dans *Le Quotidien Jurassien*. Ensuite, le commentaire de Norbert Creutz, le journaliste de cinéma le plus brillant en Suisse romande. Sa critique de mon film dans *Bon pour la tête* m'a rassuré sur la qualité de mon travail.

Néanmoins quelques réserves...

Quelques personnalités jurassiennes m'ont dit apprécier le film, mais n'aiment pas son titre, qui pour elles place à égalité Béguelin et Boillat, ce qui n'était certainement pas mon idée. D'autres, plus radicaux, me

disent refuser de voir le film pour cette raison. C'est leur droit!

Le legs aux Jurassiens de demain

Sans Roland Béguelin et Marcel Boillat, pas de canton du Jura! raconte dans quelles circonstances le canton du Jura est advenu, les montagnes qu'il a fallu déplacer entre 1945 et 1979, et le rude combat mené par deux hommes d'action qui ont été transcendés par leur but: un canton du Jura de Boncourt à La Neuveville. N'oublions pas l'acteur principal, en définitive: le peuple jurassien. Mais ce rêve sera-t-il réalisé un jour? Il est à la fois souhaitable et improbable, au bas mot, à en croire les bons connaisseurs du Jura-Sud.

Espoirs pour l'avenir du Jura: Moutier, canton et Jura-Sud

L'arrivée de Moutier doit être une opportunité pour le canton du Jura de remettre en question quelques certitudes concernant la gestion de notre futur canton à quatre districts. Les reproches faits par les citoyens à l'encontre de son fonctionnement devraient être pris en compte davantage que par le passé.

Il y a plus, si j'ose me permettre: il serait hautement souhaitable que l'actuel canton du Jura ne se montre pas seulement équitable, mais généreux envers Moutier, que les mesquineries de clocher cèdent le pas devant l'intérêt supérieur du canton.

Quant au Jura-Sud, plus le canton du Jura sera attractif, mieux il pourra

plaider sa cause, dans le cadre bernois... ou hors de ce dernier, diront les nostalgiques de mon acabit!

Propos recueillis par
Alain Charpillot



Prochaines projections du film

Saint-Imier, Espace Noir

Mardi 24 septembre à 20h
Jeudi 26 septembre à 20h
Dimanche 29 septembre à 17h
Dimanche 29 septembre à 20h
Mardi 1^{er} octobre à 20h

Les Breuleux, Cinémont dans les jours qui viennent.

Genève, le 26 septembre, avec Jean Ziegler comme invité.

Projections en négociation en Suisse romande: se référer au site des cinémas ou au site du distributeur: www.outside-thebox.ch



30 août 1964: 7000 Jurassiens manifestent aux Rangiers

CHRONIQUE DE NORBERT CREUTZ - BON POUR LA TÊTE, 12 JUILLET 2024 - EXTRAIT

« La Question jurassienne, affaire réglée ou pas ? »



Pour le 50^e anniversaire du référendum décisif de 1974, le producteur et réalisateur Pierre-Alain Meier signe un documentaire en forme de montage d'archives qui retrace la longue lutte pour l'autonomie jurassienne. Instructif et polémique, à l'image des personnalités qu'il met en avant, Sans Roland Béguelin & Marcel Boillat, pas de canton du Jura! relance le débat.

Retraité faussement tranquille, le cinéaste jurassien Pierre-Alain Meier a une nostalgie tenace: celle d'une époque où l'on n'hésitait pas à secouer le cocotier pour faire avancer les choses et corriger des injustices,

même en Suisse. Producteur d'une quarantaine de films à travers ses compagnies basées à Zurich et Genève, pionnier des coproductions avec des pays lointains (Burkina Faso, Argentine, Cambodge, etc.), il est retourné dans son village d'Undervelier, près de Delémont, mais le virus du cinéma ne l'a pas quitté. En témoigne aujourd'hui ce documentaire bricolé entièrement à partir d'images d'archives trouvées sur Internet et qui pourtant se tient! Une sorte d'essai qui se veut avant tout didactique sans pour autant devenir de l'eau tiède télévisuelle. Bref, un film fièrement indépendant, comme le canton qui l'a inspiré. S'agissant pour l'essentiel d'images TV-vidéo repiquées et donc de qualité médiocre, il ne fait pas de doute que sa destination

finale sera les petits écrans de toute sorte. Mais pour l'heure, le film circule crânement en salles, profitant de l'anniversaire du fameux référendum de 1974 qui acta la création d'un canton du Jura. Au-delà de sa base naturelle limitée (les quelques salles du Jura-Sud ont refusé de le programmer), c'est aux publics locaux et aux exploitants de s'annoncer, comme cela a déjà été fait à Genève, Lausanne ou Vevey! Et cela en vaut la peine, tant l'expérience, surtout suivie d'une discussion, s'avère enrichissante. Car cette aventure jurassienne, qui la connaît encore? Et qui comprend vraiment qu'elle ne soit toujours pas terminée, comme l'a prouvé le récent référendum de Moutier?

Roland Béguelin superstar

Le premier parti pris du film est d'assumer une certaine subjectivité et ceci dès ses premiers cartons-texte (pas de voix off ici) qui avouent une déception personnelle du cinéaste à son retour au pays. Il y a aussi le titre lui-même, qui met en avant les plus irréductibles. L'auteur fait en effet la part belle à Roland Béguelin (1921-1993), largement reconnu comme le «père fondateur» du nouveau canton, adhérant implicitement à sa vision d'un combat inachevé tant que le Jura ne sera pas réuni. Quant à

la figure encore plus controversée de Marcel Boillat (1929-2020), elle est là pour rappeler que rien ne bouge sans une certaine violence, aussi regrettable cela soit-il. Pourtant, l'essentiel de ce long-métrage d'une heure et demie est strictement historique et instructif. De l'origine de la *Question jurassienne* à la suite du Congrès de Vienne de 1815, où ces terres de l'ancien évêché de Bâle furent rattachées au canton de Berne en compensation de sa perte du pays de Vaud, aux consultations populaires en cascade de 1974 arrachées de haute lutte au gouvernement bernois, on y revisite toutes les étapes essentielles. On redécouvre aussi l'incontournable figure de proue du *Rassemblement jurassien*, ce Roland Béguelin de Tramelan (commune restée bernoise!) qui fit de la cause autonomiste le combat d'une vie. Sa belle prestance, son verbe à la fois ferme et réfléchi, son tandem gagnant avec le plus réaliste Roger Schaffter, qui entra au Parlement fédéral, quand Béguelin préféra poursuivre la lutte. (...)

(...) Moutier a fini par se décider et le film se clôt logiquement sur ce dernier événement qui aurait pu relancer un mouvement. Sauf que tout se joue désormais commune par commune, tel village voisin pouvant décider de rester bernois tandis que d'autres, plus loin, ne sauraient plus rien contester légalement. Quel petchi, quel gâchis! Et si on avait plutôt fait preuve de vision historique et politique, reconnaissant d'emblée au Jura son unité géographique et culturelle au lieu de s'employer par tous les moyens à mettre des bâtons dans les roues à ses aspirations autonomistes? Marcel Boillat serait-il devenu un réfugié politique en Espagne? Roland Béguelin serait-il mort d'un cancer? Imposer une nouvelle technologie qui bouleversera nos vies est décidément plus facile que de modifier une frontière somme toute fictive et des habitudes administratives. Vous l'aurez compris, ces dernières considérations ne figurent pas dans le film de Pierre-Alain Meier. Mais les bons documentaires ont l'art de susciter toutes sortes de questionnements connexes. Et malgré son titre bien prosaïque, *Sans Roland Béguelin & Marcel Boillat, pas de canton du Jura!* est assurément de ceux-là.

En toute modestie



PARIS 2024



La fête est finie, les Jeux sont passés, le carrosse est redevenu citrouille, l'heure est aux bilans. Les pays comptent leurs médailles, ceux qui n'en ont pas font la gueule. Certains rêvent de quotas imposés, ce qui réveillerait des espoirs au Liechtenstein, au Luxembourg, à Saint-Marin, à Andorre, à Monaco, voire au Vatican.

On pourrait imaginer des disciplines nouvelles, telles que le hornuss, le lan-

cer du drapeau, le pédalo ou la course au sac, où des peuples alpestres et yodeliques augmenteraient leurs chances. Certes. Mais ce sont là des projets contre lesquels les grandes puissances comptent, comme elles le font pour tout le reste.

Nous allons cependant nous livrer à un petit calcul.

Les médailles (des trois couleurs) ont été obtenues ainsi:

Pays	Médailles	Population
USA	126	342 millions
Chine	91	1425 millions
Royaume-Uni	65	68 millions
France	64	65 millions
Canton du Jura	2	80000 (Moutier inclus)

Calculons maintenant le ratio médailles / habitants:

Les USA ont obtenu une médaille pour 2714285 habitants.

La Chine, une pour 15659340 habitants.

Le Royaume-Uni, une pour 1046154 habitants.

La France, une pour 1015625 habitants.

Le canton du Jura a obtenu une médaille pour 40000 habitants.

En proportion, c'est 68 fois plus que les USA, 341 fois plus que la Chine, 26 fois plus que le Royaume-Uni et 25 fois plus que la France.

Le plus dur, après ça, ce sera de rester modestes.

Arnaud Picard

Norbert Creutz
Dans Bon pour la tête